



*Monsieur **Luigi Pedrazzini**
Président du Conseil d'Etat
Palazzo governativo
6501 Bellinzona*

St-Prex, le 05.02.02

cc: A qui de droit

Un Italien innocent broyé par la machine de l'injustice au Tribunal fédéral suisse

Monsieur le Président,

C'était le dernier procès du « Juge » Franco Verda, entre-temps condamné pour corruption passive. Le 02.06.00, il condamna Claudio Molinari, citoyen italien dont la réputation est irréprochable, sans aucune preuve ni aucun aveu, malgré 203 jours de mise au secret (!) – à 6 ans de prison, sur la seule base de sa conviction intime. Verda avait tourné toutes les circonstances en indices accablants, étouffant soigneusement toutes les explications et arguments à décharge.

Dès son arrestation, le 14.04.99, ce commerçant de pierres précieuses, soupçonné de trafic de drogue, avait été malmené par 3 enquêteurs de la Police tessinoise, déformant et éliminant systématiquement des preuves à décharge. Déjà 2 mois après son arrestation, la présomption d'innocence fut violée par la parution d'articles de presse.

Puis, le procureur, Rosa Item, une amie intime de la compagne du « Juge » Verda, a mis en scène un procès-bidon de 4 jours, avec le concours de l'avocat d'office de l'accusé, nommé par l'appareil judiciaire mafieux, Luca Pagani de Chiasso, qui a vendu son propre client. Pour combler les irrégularités, le « Juge » Verda a signé le jugement, au moment où il était déjà suspendu de ses fonctions !

En cassation, le « Juge » cantonal, Francesco Pellegrini a coupé court à la parole de Claudio Molinari, recourant au mensonge que celui-ci essayait de revenir sur des faits déjà développés par son avocat. Non ! – Apparemment, tout l'appareil judiciaire tessinois avait peur que le scandale Verda déborde. Dans ce monde de fils et de fille à papa, où tout le monde se connaît et se tient, on préférerait sans scrupules protéger les carrières des protagonistes-copains, plutôt que de rendre justice ! Le Tessin est le canton dont la densité d'homme de loi la plus élevée de Suisse, et en conséquence, il souffre de la gangrène de dysfonctionnement judiciaire la plus avancée.

**APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK**

CCP 17-791540-8
CCP 17-655794-4
Case postale 185
CH-1162 Saint-Prex
Fax : 021 806 41 85
Mobile : 078 – 641 99 96

Internet : appel-au-peuple.org

Le 07.12.00, C. Molinari a recouru au TF, avec la demande explicite d'être entendu de vive voix. Après des mois de silence, il relance un mémorandum de 100 pages, étayant toutes les irrégularités subies, notifié au TF le 21.05.01. Alors, il reçoit, le 01.06.01, la décision de la Cour suprême du pays, très probablement antidaté du 15.05.01 (la facture est datée du 31.05.01 !) : le « Juge » fédéral M. Schubarth, secondé par ses collègues R.M. Schneider (un escroc et ancien gourou d'une secte indienne) et Ramelli confirment aveuglement la sentence des instances inférieures.

Qui est Martin Schubarth ? Ce Bâlois socialiste est le champion des parjures au TF. Il est inventorié 14 fois déjà dans notre « Liste de références des hommes de loi » pour ses mensonges et abus de pouvoir. Martin Schubarth est une véritable machine de l'injustice au Tribunal fédéral suisse (photo ci-contre).

Entre-temps, Claudio Molinari a dénoncé les 3 enquêteurs de la police pour leur travail frauduleux, et le Procureur général du Tessin, Luca Marcellini y « enquête » ou n'enquête pas depuis une année. C'est tellement douloureux de s'en prendre aux chers collègues de la confrérie !

Claudio Molinari a aussi déposé un recours auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg. Il vient de téléphoner avec la référendaire de la Confédération de cette institution, Madame M. Iseli (APPEL AU PEUPLE mène actuellement un audit dirigé contre cette fonctionnaire, soupçonnée de collusion avec les délinquants de l'appareil judiciaire suisse). Madame Iseli a répondu à Claudio Molinari qu'il doit patienter probablement encore une année avant que les juges européens puissent se pencher sur son cas. Elle se moque visiblement de la victime.

En conclusion, le gouvernement et le parlement sont sollicités, Monsieur le Président, d'accorder immédiatement à Claudio Molinari la révision de son procès, la suspension immédiate de sa sentence, c'est à dire sa mise en liberté, et à enlever cette affaire des mains de la confrérie des hommes de loi tessinois. Elle doit être confiée à une Cour neutre, formée par des membres ad hoc extra-cantonaux. Donnez enfin à Claudio Molinari le droit fondamental d'être entendu de vive voix. Dans ce cas, son meilleur avocat, c'est lui-même !

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Monsieur le Président, mes respects

Gerhard Ulrich, Président de la nouvelle force morale, APPEL AU PEUPLE

2

Afin de nous aider à propager ces révélations, nous vous remercions de distribuer des copies de ce texte autour de vous. Vous pouvez aussi nous aider au financement de ces tracts, et nous recevrons volontiers vos dons sur le CCP (voir au verso). La « Liste de référence des hommes de loi » est disponible au prix de CHF 100.- (CHF 50.- pour nos membres – cotisation annuelle CHF 40.-)